Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R28-2018-112

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2018-09-01-001 - Arrêté de délégation de signature de la directrice régionale, de l'alimentation , de l'agriculture et de la forêt de Normandie relative aux missions exercées sous l'autorité du Ministre en charge de l'agriculture (2 pages) Page 3

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2018-09-01-001

Arrêté de délégation de signature de la directrice régionale, de l'alimentation , de l'agriculture et de la forêt de Normandie relative aux missions exercées sous l'autorité du Ministre en charge de l'agriculture

Enseignement agricole, service régional formation développement

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6, boulevard Général Vanier
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

Arrêté

Délégation de signature de la Directrice régionale, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie relative aux missions exercées sous l'autorité du Ministre chargé de l'agriculture

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du Ministère de l'agriculture et de la forêt

VU le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriales de l'Etat et de commissions administratives

VU l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 portant nomination de Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie à compter du 10 mai 2017

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic GENET, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions énumérés à l'article 4 du décret n° 2010-429 du 21 avril 2010, à savoir les actes et décisions concernant :

- le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole, la gestion des personnels et des établissements qui y concourent et l'exercice de l'autorité académique ;

- la définition et la mise en œuvre, au niveau régional, des politiques relatives à l'enseignement supérieur agricole, ainsi que la représentation du ministre dans les

pôles régionaux d'enseignement supérieur ;

- la définition des modalités d'établissement et de diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline GUILLAUME et de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Stéphane MICHEL, directeur d'établissement 1ère classe, chef du service de la formation et du développement (SRFD), à l'effet de signer les actes et les décisions suivants :

- validation des demandes de remplacement des personnels de l'enseignement technique agricole
- avis pour le ministère en charge de l'agriculture sur les propositions de recrutement des personnels contractuels de l'enseignement technique agricole
- attestations de diplômes
- ordre de mission des membres de jury selon les modalités d'organisation mises en place par le ministère en charge de l'agriculture
- habilitations pédagogiques des établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane MICHEL, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Madame Frédérique RAULT, attachée d'administration, adjointe au chef du SRFD, à l'effet de signer les actes et décisions suivantes :

- validation des demandes de remplacement des personnels de l'enseignement technique agricole
- avis pour le ministère en charge de l'agriculture sur les propositions de recrutement des personnels contractuels de l'enseignement technique agricole ;
- attestations de diplômes
- ordre de mission des membres de jury selon les modalités d'organisation mise en place par le ministère en charge de l'agriculture.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline GUILLAUME, de Monsieur Ludovic GENET, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences à Madame Hélène MALVACHE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de la mission modernisation, appui, pilotage et communication à l'effet de signer les actes et décisions relatifs au contrôle des budgets des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Normandie ainsi que les avis rendus pour assister la Préfète de région et les préfets de département dans l'exercice de la tutelle des chambres d'agriculture.

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 1er septembre 2018

La Directrice régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt,

Caroline GUILLAUME